

LA LETTRE DE L'ÉPARGNE ET DE L'ACTIONNARIAT

»»» **N° 46**

Février 2026

LE PERCOL S'ENRICHIT :

DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PLACEMENT DE VOTRE ÉPARGNE RETRAITE



L'ÉDITO DE NADIA ZAK CALVET

DSC Adjointe UES Orange, en charge de l'Épargne Salariale, Présidente du Conseil de Surveillance du Fonds Orange Actions

Le dispositif d'épargne retraite chez Orange a 20 ans. Créé en avril 2006, le PERCO d'Orange proposait initialement 4 fonds, les trois premiers investis respectivement en monétaire, obligations, actions, le 4^{ème} fonds en titres de l'économie solidaire.

L'encours s'est régulièrement accru tout au long de ces 20 ans, passant de 47 millions d'€ fin 2006 à 1,65 milliard d'€ fin 2025. Le PERCO d'Orange, devenu PERCOL en 2022, est l'un des tout premiers de France.

Ce succès s'explique par l'étendue de ses possibilités : Le PERCOL est un dispositif qui permet aux salariés d'épargner en vue de leur retraite, de placer leur épargne sur des supports diversifiés, qu'il s'agisse du placement de leurs primes d'intéressement et/ou de participation et/ou de versements volontaires. L'ensemble de ces modes d'alimentation du PERCOL permet de bénéficier de l'abondement financé par Orange. Depuis 2022, les versements volontaires peuvent être défiscalisés.

Vigilants pour répondre au mieux à vos attentes, les membres **CFDT** du Conseil de Surveillance du PERCOL poursuivent l'amélioration de ce dispositif d'épargne retraite en enrichissant la gamme de placements... pour tenir compte de l'adage de bon sens de ne pas mettre tous ses œufs dans les mêmes fonds.



ISABELLE QUINSAT
Présidente du conseil de surveillance du PERCOL, Déléguée Syndicale et élue CFDT du CSEE SCE

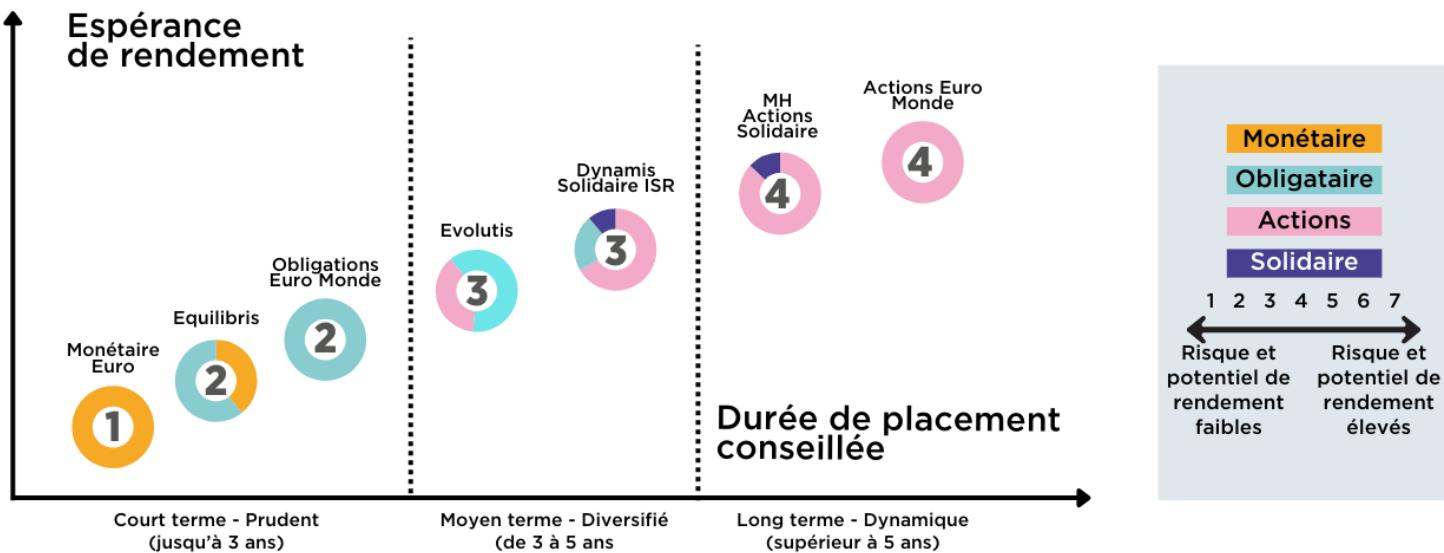
Pour améliorer la gestion de votre épargne retraite, la **CFDT** a proposé, et impulsé une diversification de l'offre de placement au sein de votre PERCOL.

La **CFDT** a donc signé le 6 février l'avenant n°1 de l'accord PERCOL du 6 septembre 2022 permettant de compléter la liste des fonds éligibles au PERCOL avec 3 fonds bien connus des salariés puisqu'ils sont proposés depuis de nombreuses années à la souscription au sein du PEG : Equilibris, Evolutis et Dynamis Solidaire.

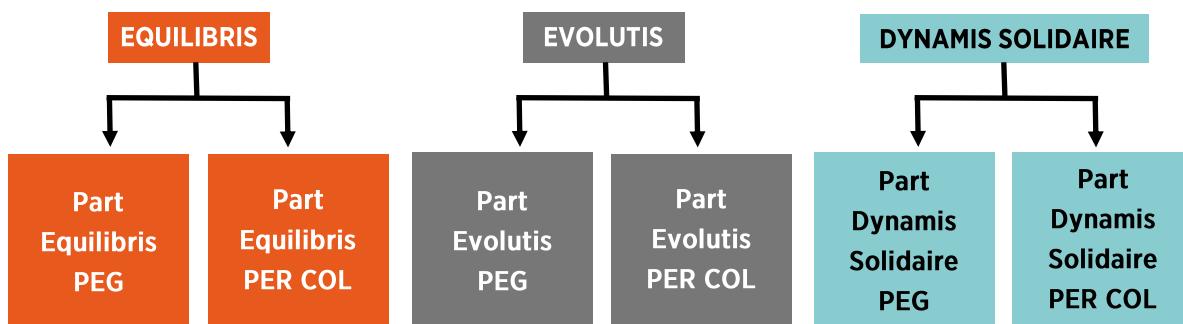
L'objectif est de mieux couvrir l'ensemble des risques SRI (*) et de proposer au sein du PERCOL des fonds diversifiés.

(*) *SRI = classification reflétant le niveau de risque d'un support financier. 1 correspondant au risque le plus faible et 7 élevé.*

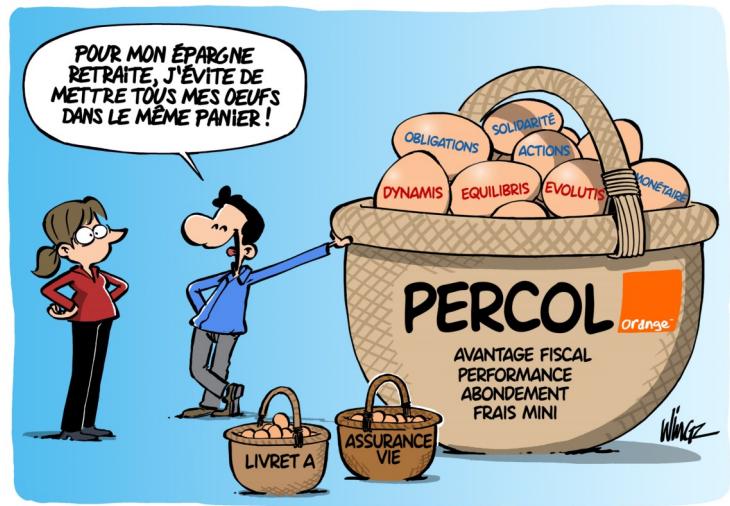
Nouvelle gamme enrichie des fonds du PERCOL



Pour un même fonds, la part PERCOL et la part PEG auront la même composition (c'est à dire le même portefeuille d'actifs).



Néanmoins, en termes de frais de gestion, Orange continuera à prendre à sa charge les frais de gestion des parts PEG. Pour les parts PERCOL, les frais de gestion seront à la charge des bénéficiaires, comme c'est le cas des 4 autres fonds du PERCOL. Durant les négociations, la **CFDT** a demandé que la Direction prenne à sa charge les frais de gestion au sein du PERCOL, ce que la Direction refuse pour l'instant. Cependant, nous avons réussi à obtenir une diminution très significative suite à des négociations et la mise en place de plafonds de frais commun au PEG / PERCOL avec les gérants, permettant à terme de diviser par deux ces frais, améliorants d'autant le rendement de vos placements.



#3 - AGIR POUR PROTÉGER ET PILOTER L'ÉPARGNE SALARIALE

Breaking NEWS pour le fonds MH Épargne Actions Solidaire

Dans un souci constant d'améliorer la performance de vos placements, les frais de gestion du fonds MH Épargne Actions Solidaire ont fait l'objet d'une négociation avec Sienna IM, la société gestionnaire. Un accord a conduit à une diminution des frais passant de 1,10% à 0,34 %. Pour bénéficier de cette réduction significative, les bénéficiaires disposant de parts MH Épargne Actions Solidaire vont passer de parts A (avec des frais à 1,10 %) à des parts H (moins chargées, avec des frais à 0,34%). L'opération va nécessiter un gel des opérations (souscription, rachat, arbitrage,...) du 18 février au 3 mars inclus. La valeur liquidative des parts A et des parts H étant différentes, le nombre de parts détenues par chaque bénéficiaire sera recalculé, de façon à maintenir à l'identique, au moment du changement de parts, la valeur totale des avoirs de chaque bénéficiaire.

Vous trouverez ci-après le calendrier de cette évolution :

11 février	Publication d'une actualité sur les sites Amundi et Intranet, avec en PJ, la note d'information sur transfert part H fonds MH Épargne Emplois Retraite Solidaire
12 février	Information par mailing aux porteurs de parts du fonds MH : transfert part A → part H fonds MH Épargne Emplois Retraite Solidaire
18 février	Gel des rachats, arbitrage et souscriptions du fonds MH Épargne Emplois Retraite Solidaire du 18/02 (17H) ; reprise prévue le 04/03
02 mars	Date de VL commune : transfert part A → part H fonds MH Épargne Emplois Retraite Solidaire
04 mars	Reprise des rachats, arbitrages et souscriptions du fonds MH Épargne Emplois Retraite Solidaire

ABONDEMENT PERCOL* : UN PETIT EFFORT DE LA DIRECTION POUR ACCOMPAGNER LE NOUVEAU DISPOSITIF DU PERCOL

Pour 2026, l'abondement PERCOL passe de 650€ à 700€

Jusqu'à 600 € d'abonnement sur le PER COL, concentrés sur les deux premiers niveaux de versement. À titre d'exemple :

- ⇒ Si vous versez 150 € sur le PER COL, vous bénéficierez d'un abondement de 450 € soit 600 € d'épargne constituée
- ⇒ Si vous versez 250 € sur le PER COL, vous bénéficierez d'un abondement de 600€ soit 850 € d'épargne constituée
- ⇒ Si vous versez 450€ sur le PERCOL, vous bénéficierez d'un abondement de 700€ soit 1150€ d'épargne constituée

*avant technique n°2 du 16 février 2026 relatif à l'accord du 6 septembre 2022 dans le cadre des discussions annuelles pour des revalorisations éphémères de l'abondement PERCOL (nb sur la base d'un abondement plancher de 650€)

La CFDT a sollicité la direction pour augmenter également l'abondement du PEG pour un alignement avec le PERCOL.

Toujours pas de réponse, malgré une situation de plus en plus injustifiable à l'aune de la détention de l'actionnariat salarié :

Si nos leaders se voient attribuer des actions gratuites (LTIP) et qu'en parallèle la gouvernance n'envisage toujours pas d'ORP, on pourrait à minima obtenir une augmentation de l'abondement pour le PEG dans une logique d'équité sociale pour l'actionnariat salarié !

AGENDA ORANGE	BIENTÔT CHEZ VOUS
<p>Important : note d'information aux porteurs de parts du fonds MH Épargne Actions Emploi Retraite Solidaire (parts A) du PERCOL 11/02/2026 Lire la suite</p> <p>Message à l'intention des porteurs de parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « CAPITAL MONETAIRE » du PEG 03/02/2026 Lire la suite</p>	<p>Conférence - Débat</p> <p>Tout ce qu'il faut savoir sur les évolutions du PERCOL</p> <p>2 sessions : <u>Jeudi 26 février 2026 13:00-14:00</u> <u>Mercredi 4 mars 2026 13:00-14:00</u></p> <p>Nadia ZAK-CALVET, DSCa CFDT en charge de l'épargne salariale, Isabelle QUINSAT, Présidente du Conseil de Surveillance du PERCO & les membres CFDT des Conseils de Surveillance du PEG et PERCOL</p>
	<p>Toutes nos actus, réseaux, contacts et l'adhésion sont à l'intérieur de ce QR code !</p>  